

# TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club de TTSM Jambes (N048) organise le dimanche 16 octobre 2022 en son local, Centre Culturel de Géronsart - rue du trèfle, 2 à Jambes, son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois du 23 avril 2023 qui sera organisée par le club de la Palette Gembloux (Réf. : DH\_2022-2023\_M01).
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Les règles sanitaires COVID, en vigueur au moment du tournoi, seront d'application durant celui-ci.
4. Il sera fait usage de 6 tables et de balles de couleur blanche. Le maximum d'inscriptions sera de 150.
5. Le droit de participation est fixé à 4 € par série.
6. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-C spéciale). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour les séries C). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles sans obligation de jouer en séries dames lorsque celles-ci sont organisées. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
8. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf **éventuellement** les séries spéciales (ce cas de figure doit être annoncé préalablement). De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
9. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
10. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
11. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT.
12. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu, dans l'espace bar et le hall d'entrée du bâtiment.
13. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
14. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
15. Horaire :
  - 09h00 : Série E6/E4
  - 10h30 : Série D6/D4
  - 11h30 : Série NC
  - 13h00 : Série E2/E0
  - 14h30 : Série D2/D0
  - 16h00 : Série C Spéciale (pas de poules)
  - 17h30 : Série C
16. Inscriptions : Les inscriptions se font via le site de la fédération <https://resultats.aftt.be>. A l'onglet tournoi : <https://resultats.aftt.be/tournois>.  
A défaut, elles peuvent se faire également via mail à :
  - Philippe Rousselle : philipperousselle@skynet.be
  - Philippe Dauby : phildauby@gmail.comJusqu'au jeudi 13 octobre 2022. Après le 13/10, prendre contact avec Ph. Dauby.  
L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 14 octobre 2022.
17. Prix : En espèces
18. Résultats : Les résultats papier sont à envoyer à Dominique HARMAND, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Résultats du Masters » sont à renvoyer à l'adresse mail : MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE

19.

JUGE-ARBITRE

Dauby Philippe

ADJOINTS EVENTUELS

Les membres du comité

Approuvé par le C.P.N. sous le n° DH\_2022-2023\_M09